

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de certains acides phosphoniques alkyls et de leurs sels de sodium originaires de la République populaire de Chine

Base juridique : règlement d'exécution (UE) 2026/1045 de la Commission du 12.05.2026 – [JO L du 13.05.2026](#).

Type de mesure : institution d'un droit antidumping provisoire sur les importations de certains acides phosphoniques alkyls et de leurs sels de sodium originaires de la République populaire de Chine.

Date d'entrée en vigueur : le 14.05.2026.

Produit concerné : acide 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique et de son sel de sodium tétrasodium hydrogène 2-phosphonatobutane-1,2,4-tricarboxylate, à l'état solide ou sous forme de solution aqueuse.

Nomenclatures concernées : code NC 2931 49 80 (code TARIC 2931 49 80 60), des numéros de registre CAS 37971-36-1 et 66669-53-2 et des numéros CUS 0027475-9 et 0087281-1, enregistrés dans l'Union européenne sous les numéros de référence de la Communauté européenne (CE) 253-733-5 et 266-442-3.

Pays d'origine : République populaire de Chine.